

# Le service civique pour « faire société »

**La généralisation du service civique peut être l'un des piliers de la reconstruction de la cohésion nationale et de l'élan que notre pays semble aujourd'hui avoir perdus. C'est l'avis, avec vingt ans de recul, de la présidente d'Unis-Cité\*, association pionnière du dispositif en France.**

Marie TRELLU-KANE, présidente cofondatrice d'Unis-Cité

« **J'**avais tout juste 18 ans. Mon année de service m'a tellement apporté: compassion, non-jugement, le sens de l'autre, du groupe, de la communauté, agir localement avec une résonance globale, l'écoute véritable, l'intelligence émotionnelle, l'intelligence du cœur, la dévotion aussi, et la prise de conscience de ce mot, qui a tellement de sens: **SERVIR...** »

Cette déclaration de Karima, aujourd'hui 40 ans, volontaire de la première promotion d'Unis-Cité alors qu'elle venait d'arrêter ses études en classe de seconde, apporte l'une des réponses les plus complètes à la question qui nous occupe: à quoi sert ce « service civique » qui a mobilisé soixante mille jeunes en 2015, et que le président de la République veut aujourd'hui généraliser ?

Inspiré par l'expérience de terrain d'une association, Unis-Cité, créée par des jeunes eux-mêmes, soutenu par le mouvement associatif, des mouvements de jeunesse, mais aussi par tous ceux qui regrettaient la disparition du service national, le service civique est né en 2010 d'une loi approuvée par la quasi-totalité de nos parlementaires.

Il propose aux jeunes, âgés entre 16 et 25 ans, de consacrer six à douze mois de leur vie à une

\* Créée en 1995 par un groupe de jeunes inspirés par le service civil américain, l'association Unis-Cité développe depuis vingt ans une forme de « service civique » collectif, permettant de rassembler des jeunes de tous niveaux d'étude (sans diplômes, bacheliers, ou diplômés du supérieur), et de tous milieux socio-culturels (jeunes des cités et des centres-villes), pour une année temps plein au service de la collectivité. 80% du temps de leur service est consacré à des missions d'intérêt général de terrain, ne demandant aucune qualification, les 20% restant à une formation citoyenne et un accompagnement personnalisé vers l'avenir. L'expérience d'Unis-Cité a servi d'impulsion et de modèle au lancement du service civil volontaire en 2005, devenu service civique en 2010. Voir [www.uniscite.fr](http://www.uniscite.fr).

mission d'intérêt général au sein d'une association, d'une collectivité locale ou d'un établissement public. Constituant l'activité principale (si ce n'est unique) du jeune pendant cette période, indemnisé 467 € par mois par l'Etat et 106 € par mois par la structure qui l'accueille, le service civique a été conçu pour être à la fois une forme nouvelle de mobilisation citoyenne des jeunes, et une étape de vie de mixité sociale, structurante, d'apprentissage par l'action solidaire, complémentaire de l'école. La loi prévoit ainsi que soit apportée au jeune, pendant son service, une « formation civique et citoyenne » (avec notamment une journée de préparation aux premiers secours) et un accompagnement dans sa réflexion sur son propre projet d'avenir.

## Redonner confiance aux jeunes

En 2014<sup>(1)</sup>, 84% des jeunes en service civique étaient mobilisés par des associations, dans tous les domaines, de la solidarité à l'environnement en passant par l'éducation, la culture, la lutte contre l'exclusion ou encore la solidarité internationale. Accompagnement de personnes en perte d'autonomie, aide à l'organisation d'événements culturels,

sensibilisation aux éco-gestes, informations sur les conduites à risque, maraudes auprès de personnes sans-abri, aide aux aidants, accès aux droits... Les missions qui leur ont été confiées étaient aussi nombreuses que variées. Depuis l'annonce de la montée en charge du service civique, les collectivités locales et les établissements publics, établissements scolaires en tête, se mobilisent à leur tour.

Le service civique, quoique volontaire, attire des jeunes assez représentatifs de la diversité de notre jeunesse: 25,6% des jeunes mobilisés en 2014 avaient un CAP, un BEP ou pas de diplôme, 31% le bac et 43,4% un diplôme de l'enseignement supérieur<sup>(2)</sup>. Dans les structures qui ont une démarche volontariste de diversité, comme Unis-Cité, qui propose un « service civique collectif » avec des objectifs précis de diversité de niveaux d'études et d'origines sociales, les taux de jeunes sans qualification et de jeunes des quartiers populaires peuvent atteindre des niveaux impressionnants, montrant la capacité du dispositif à attirer y compris les jeunes les plus éloignés de l'engagement. C'est là, d'ailleurs, l'une des forces du dispositif: permettre à des jeunes éloignés, qui ont perdu confiance

(1) Rapport 2014 de l'Agence du service civique; le rapport 2015 n'est pas encore paru.

(2) Sondage TNS/Sofres pour l'Agence du service civique en 2014.

en eux-mêmes et en la société, de se remobiliser et de sortir de la spirale de l'échec.

C'est ce qui a expliqué la réussite de la formule de « service civique alterné », mise en place avec l'Education nationale pour les jeunes mineurs décrocheurs : les jeunes identifiés par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire sont mobilisés trois jours par semaine sur des missions d'intérêt général (distribution ou tri de vêtements pour des personnes sans abri, visite à des personnes âgées isolées etc.), et, deux jours par semaine, suivent dans leur lycée un programme de remise à niveau et d'accompagnement personnel, proposé par du personnel volontaire de l'Education nationale.

« A l'école, les profs me rabaisaient tout le temps. Avec Booster<sup>(3)</sup>, j'ai vraiment repris confiance en moi. Là, je suis prête à reprendre mes études et vraiment à y aller à fond. » (Charline)

« Voir le sourire des gens, ça fait vraiment plaisir. [...] Je me rends compte maintenant que c'est une chance de pouvoir revenir à l'école. » (Thomas)

« C'est la première fois que ma mère est fière de ce que je fais. » (Adil)

Les résultats sont incontestables : la plupart des jeunes décrocheurs mobilisés reprennent leurs études, qu'ils choisissent l'alternance en cursus professionnel ou le retour en cursus général. Tous ont gagné une expérience, la fierté d'avoir rendu service, et regagné confiance en eux<sup>(4)</sup>.

## L'impact du service civique

Au-delà de sa capacité à mobiliser les jeunes, même décrocheurs, le service civique a fait la preuve, depuis ses débuts, de son triple impact :

- un impact sur le dynamisme associatif, et, de plus en plus, sur quelques grandes causes, par les missions utiles qu'il permet de confier à des jeunes, dans

**La période de tensions et de violences extrêmes que nous traversons ne peut que conduire à plaider en faveur de la montée en charge massive d'un dispositif qui a fait la preuve de sa capacité à redonner aux jeunes espoir et confiance en eux-mêmes et en la société.**



© UNIS-CITÉ - LICENCE CC

des secteurs où les besoins de missions non solvables et non finançables par les politiques publiques sectorielles s'avèrent encore nombreux (lutte contre l'isolement des aînés, prévention des conduites à risque, éducation à l'environnement, soutien aux plus démunis, coup de pouce aux enseignants, soignants, aux petites associations de terrain...); - un impact sur les jeunes eux-mêmes, comme nous l'avons vu pour les jeunes mineurs décrocheurs, à la fois en termes de développement personnel (confiance en soi, confiance en la société, maturité, prise de recul...), mais aussi de développement citoyen (prise de conscience de son rôle dans la société, meilleure connaissance du rôle des associations, des pouvoirs publics...), et de développement professionnel (expérience et développement de compétences transversales, valorisables

sur le marché de l'emploi). Ainsi, six mois après leur service, 80% des jeunes d'Unis-Cité ont repris une formation (50%) ou trouvé un emploi (30%), alors même que 75% avaient le bac (38%) ou moins (37%)<sup>(5)</sup>. Les taux sont similaires pour les jeunes du service civique en général, alors même qu'ils sont plus d'un sur deux à être demandeurs d'emploi avant leur engagement;

- un impact plus global sur notre cohésion nationale et notre capacité collective à « faire société » ; pour deux raisons principales : 1) le service civique développe chez les jeunes un sentiment d'appartenance concret et actif à notre société, il leur permet de se rendre utiles, de prendre conscience de tout ce qui est fait sur le terrain par les associations et les services publics, mais aussi de leur propre capacité à participer... ; 2) il permet d'attirer vers l'engagement des jeunes qui, auparavant, ne

(3) Programme mis en place par Unis-Cité avec l'Education nationale et le cofinancement de partenaires privés, pour les jeunes mineurs en voie de décrochage scolaire.

(4) Etude d'impact du programme Booster, Unis-Cité, 2014.

(5) Source : « L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ? », V. Becquet, Injep, 2011.

(6) Source : V. Becquet.

(7) Etablissement public d'insertion de la défense.





s'engageaient pas. Ainsi, 78% des jeunes d'Unis-Cité qui n'avaient pas d'activité associative avant leur service souhaitent devenir bénévoles dans une association lorsqu'ils le terminent; ils votent deux fois plus que la moyenne de leur tranche d'âge; et ils considèrent quasiment tous (plus de 90%), à la fin de leur service, qu'ils «s'intéressent davantage aux questions de société et se sentent mieux informés»<sup>(6)</sup>. Les jeunes d'Unis-Cité, qui réalisent leur service civique en équipe de jeunes de toutes origines et niveaux d'étude, ajoutent par ailleurs tous que l'expérience leur a permis de prendre du recul sur les autres dans leurs différences, et de casser certains de leurs préjugés...

### **Un cadre à consolider et à préciser**

La période de tensions et de violences extrêmes que nous traversons ne peut que conduire à

***La plupart des jeunes décrocheurs mobilisés reprennent leurs études, qu'ils choisissent l'alternance en cursus professionnel ou le retour en cursus général. Tous ont gagné une expérience, sont fiers d'avoir rendu service et ont regagné confiance en eux.***

plaider en faveur de la montée en charge massive d'un dispositif qui a fait la preuve de sa capacité à redonner aux jeunes espoir et confiance en eux-mêmes et en la société. La généralisation du service civique peut en faire le «service national» du XXI<sup>e</sup> siècle, capable d'apprendre aux jeunes l'idéalisme, la responsabilité et l'empathie à la fois. Faut-il que nous nous en donnions les moyens, à la fois pour que ce service ne devienne pas un dispositif d'emploi aidé au rabais, et pour qu'il soit réellement en capacité de mobiliser massivement, y compris les jeunes les plus éloignés de l'engagement.

C'est pourquoi, plusieurs conditions semblent aujourd'hui nécessaires à la généralisation du dispositif.

La première condition est que le cadre du service civique soit à la fois consolidé et précisé. *Consolidé* dans ce qui en fait sa force et sa spécificité face aux autres formes d'engagement: sa durée (six à douze mois) et son intensité (quasi-temps plein), qui permettent aux jeunes d'acquérir une expérience et des compétences réellement valorisables pour la suite de leur parcours; mais aussi son caractère encadré et indemnisé (nécessaire pour être accessible à tous). *Précisé* dans ses spécificités d'année d'apprentissage par l'action citoyenne et de mixité sociale: ainsi, afin de garantir la mixité sociale, toutes les structures associatives et publiques accueillant un minimum par exemple de cinq jeunes devraient avoir à s'engager à accueillir des jeunes sans qualification, en situation de handicap, ou des quartiers prioritaires, afin d'assumer collectivement la responsabilité de l'accueil de tous les jeunes, dans leur diversité; et afin de garantir le caractère éducatif du service civique, devrait être généralisé le principe de «journées de formation civique et citoyenne», organisées sous la forme de rassem-

blements à raison par exemple d'une journée par mois, pour tous les jeunes.

### **Les moyens d'une généralisation**

La seconde condition est que l'Etat s'engage durablement à apporter les moyens nécessaires à la généralisation d'un service civique de qualité pour tous: augmenter sensiblement le budget alloué à la formation citoyenne des jeunes, et, beaucoup plus sensiblement encore, celui alloué au cadrage des missions et à l'encadrement des jeunes sur le terrain. L'Etat consacre aujourd'hui environ 4000 € par jeune au service civique, dont à peine 1000 € sont destinés à la gestion du dispositif et à l'encadrement et la formation citoyenne des jeunes (le reste finance leurs indemnités et la couverture sociale). Comparés aux 7300 € consacrés aux jeunes en Epide<sup>(7)</sup>, ou aux 5600 € de coût d'un élève en école primaire (coût par ailleurs le plus faible du système éducatif), la marge est importante pour s'assurer que les structures qui auront la charge d'encadrer les jeunes sur le terrain et d'assurer leur formation citoyenne et accompagnement vers l'avenir pourront réellement le faire. Car n'oublions pas que 35% de nos jeunes sont sortis de formation initiale avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

«*Cette année a été une confrontation avec autrui, avec moi-même, avec la réalité. Plus qu'un prolongement d'une éducation, cette expérience fut un véritable dépassement. Une école de la vie, dont les leçons perdurent à travers le temps.*» Si l'on en croit ce témoignage, et ceux de la majorité des cent mille jeunes qui ont expérimenté le service civique depuis vingt ans, investir dans sa généralisation est bel et bien un investissement dans notre avenir à tous, dans notre capacité collective à nous transcender, et à faire société, dans le respect de nos différences. ●